

9710035L  
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE  
COLLEGE MIREILLE CHOISY  
BOULEVARD  
97095 ST BARTHELEMY CEDEX  
Tel : 0590296000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prise en charge de l'hébergement d'un apprenti du Centre d'apprentissage Polyvalent de St Barthélemy dans le cadre de sa formation à St Martin.

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/04/2021

Réuni le : 22/04/2021

Sous la présidence de : Leela Connor-Hanson

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la prise en charge de l'hébergement de Kyle GREAUX dans le cadre de sa formation à Saint-Martin du 19 au 21 avril 2021 pour un montant de 164.32€**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Prise en charge de l'hébergement de l'apprenti Kyle GREAUX du Centre d'apprentissage Polyvalent de St Barthélemy dans le cadre de sa formation à Saint-Martin.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0